

# l'enseignant

L'école libératrice



## des Côtes d'Armor

### Édito

*L'équipe du SE-UNSA 22 vous souhaite  
une très bonne année 2017*

## Fonctionnaire, et fier de l'être ...

A l'heure où le dénigrement de fonctionnaire est « tendance », où des futurs candidats à la présidentielle ont pour principal, voire unique programme, la suppression de centaines de milliers de postes, je tiens à afficher ma fierté d'appartenir au Service Public d'Education.

Ainsi donc nous porterions la responsabilité de tous les maux de notre société, on ne nous a pas encore « collé » le dérèglement climatique sur le dos mais cela ne saurait tarder...

Il convient de rappeler que notre statut est la contrepartie d'un service public que nous rendons sur l'ensemble du territoire et accessible à tous. Ce sont aussi des fonctionnaires qui sont en première ligne ces derniers mois suite à la menace terroriste qui pèse sur notre pays.

A l'UNSA, syndicat interprofessionnel qui syndique des personnes du public et du privé, nous sommes lucides et savons que ces dernières années seules l'Education Nationale et la police ont été épargnées par les suppressions de postes. Dans certains services publics, il va être bien difficile de trouver encore des postes à supprimer...

Nous savons aussi que la fonction publique comprend des personnels de différentes catégories et beaucoup seraient surpris de savoir combien ces « privilégiés » gagnent...

Quant à la planque absolue, autre fantasme, je tiens à rappeler les constats récurrents faits lors des dernières instances départementales ou académiques : « les diverses catégories de personnel sont sous pression. Il existe une réelle tension dans les administrations, les inspections, les écoles et les établissements ».

Aucune exagération, c'est juste la réalité de nos conditions de travail « idylliques », je me demande d'ailleurs combien de temps tiendraient nos détracteurs dans une de nos classes ?

Enfin bref, pendant ce temps là on ne parle pas d'évasion fiscale, et pourtant...

## SOMMAIRE

- |                           |                                |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1. Edito                  | 5. ASH : l'Enseignant Référent |
| 2. C... Quoi donc ?       | 6. Infos Diverses              |
| 3. CAPD des Côtes d'Armor | 7. Adhésion                    |
| 4. Métier                 | 8. MGEN                        |

Dispensé de timbrage

Déposé le 30/12/2016

ENSEIGNER  
AUJOURD'HUI  
93 BD E. PRIGENT  
22000 St-Brieuc

# P

ST-BRIEUC P.P.D.C.

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Directeur de publication Robin Maillot  
N° CPPAP : 0918 S 08037-ISSN : en cours  
Trimestriel - Imprimé par nos soins

Numéro 42  
Décembre 2016

Robin Maillot  
Secrétaire Départemental

**Syndicat des Enseignants**

93 Bd Edouard Prigent  
22000 St-Brieuc  
Tél 02 96 78 71 52  
22@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/22/>  
<http://www.se-unsa.org>

# C... Quoi Donc ?

## CTSD, CDEN, CTA, CAEN, CHSCTD

Que ce soit au nom du SE-UNSA ou de la fédération UNSA-Education, des militants du SE-UNSA 22 siègent dans de nombreuses instances, départementales ou académiques, qu'il nous paraît important de vous présenter, même succinctement.

Toutes les réunions dans lesquelles nous siégeons font l'objet d'une préparation approfondie. Les documents administratifs sont vérifiés et au cours de ces instances, les objectifs qui nous guident sont la transparence et l'équité, sans oublier la dimension humaine et la défense du Service Public d'Education.

Titulaires : Fanny Chabrier et Robin Maillot  
Suppléante : Nadine Guédé

Titulaire : Robin Maillot

Titulaire : Fanny Chabrier



Comité Technique Spécial Départemental : pour la préparation entre autres des cartes scolaires (gestion des postes)

Conseil départemental de l'Éducation Nationale : organisme tripartite (administration, élus, usagers et syndicats) pour la gestion des cartes scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, implantation des postes, DGH...

Comité Technique Académique : présidé par le recteur, comprend les DASEN de l'Académie, le SG, le directeur des RH, les chefs de divisions et des représentants des personnels élus. Il est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs situés dans l'académie.

Le Conseil Académique de l'Education Nationale est composé de 72 membres : 1/3 d'élus, 1/3 de représentants des personnels, 1/3 de représentants des usagers" (parents, étudiants, syndicats, etc.). Il est présidé par le préfet de région ou le président du Conseil régional. Il peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur.

2

2 février : DGH 2nd degré  
8 février : Carte scolaire 1er degré  
17 mars : mesures de carte Scolaire 2nd degré

9 février : 1er et 2nd degré



<http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?rubrique35>

26 janvier  
27 mars

Le Comité Technique Ministériel consacré aux mesures de rentrée 2017 s'est tenu ce jeudi 15 décembre. La dernière dotation de ce quinquennat confirme l'effort budgétaire important et indispensable inscrit dans la refondation de l'École.

1er degré : 4311 emplois d'enseignants créés dont 65 pour l'Académie de Rennes.  
2nd degré : 4400 ETP d'enseignants créés dont 193 postes dans l'Académie de Rennes.

Titulaire et Secrétaire du CHSCTD 22 : Robin Maillot  
Suppléante : Sandrine Hurpin



Le Comité d'Hygiène de Sécurité de Conditions de Travail Départemental est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Institué par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, le CHSCT remplace le CHS (comité d'hygiène et de sécurité).

N'hésitez surtout pas à utiliser les registres de santé et sécurité au travail ou de signalement d'un danger grave et imminent.

TOUTATICE / Ressources Administratives / Service émetteur « rectorat » / SST—Santé et sécurité au travail / Registres

Pour toute info, nous contacter :  
06 79 94 30 57 ou 22@se-unsa.org

# CAPD des Côtes d'Armor

## Vos élus en CAPD



Robin Maillot  
Titulaire



Nadine Guédé  
Suppléante

Commission Administrative Paritaire Départementale : chargée de la gestion des personnels (avancement, promotions, mouvement, formation continue).

Pour être informés :

**22@se-unsa.org**

- Communiquez-nous vos coordonnées <http://sections.se-unsa.org/22/>

Consultez notre page « circulaires et 1er degré »

## Infos / Agenda 2017

**Ou alors, encore plus simple et efficace, rejoignez-nous !**

Lundi 30 janvier 2017 Après-midi	CAPD : Mouvement inter-départemental : Validation des barèmes	⇒	Groupe de Travail prévu le 27 janvier Transmettez-nous vos infos.
Mardi 7 mars 2017 Matin	CAPD : Liste d'aptitude de directeur d'école Règles du Mouvement intra-départemental Congés formation Disponibilités	⇒	Demandez notre Kit Direction !  MOUVEMENT 2017 (dates prévisionnelles) du 17 mars au 31 mars 2017 : Publication des postes et saisie des vœux.  Surveillez les circulaires : <a href="http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?">http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?</a>
Mardi 30 Mai 2017 Après-Midi	CAPD : MOUVEMENT intra-départemental Accès à la hors classe des PE Liste d'aptitude dans le corps des PE Postes adaptés de courte et longue durée		
Lundi 29 août 2017 Après-midi	CAPD : Recours Temps partiels Ineat - Exeat		Toutes les infos sur notre site, rubrique 1er Degré, Mouvement

3

## 24 novembre : CAPD Avancement



Pour les instituteurs : deux promotions.

Pour les Professeurs des Ecoles :

611 collègues étaient promouvables **au grand choix** sur les échelons allant de 5 à 11, 180 ont été promus.

385 collègues étaient promouvables **au choix** sur les échelons allant de 6 à 11, 272 ont été promus.

177 collègues ont été promus à l'ancienneté.

Les récupérations de décimales ont permis de promouvoir 3 collègues de plus au grand choix et 2 au choix.

Lire notre compte-rendu complet et notre déclaration préalable :

<http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?article1519>

Titulaires : Nadine Guédé  
Suppléants : Claudine Hatrel - Guillou

## Commission Permanente d'Action Sociale :

La CPAS est composée de représentants des personnels, de la MGEN et de l'administration. Les aides attribuées (secours et/ou prêts sans intérêts) répondent aux difficultés financières ponctuelles ou imprévues. Elles sont versées sous conditions, notamment de revenus. Le service social instruit les dossiers qui seront examinés en CPAS. N'hésitez pas à contacter les assistantes sociales de votre lieu d'affectation.

Mon choix  
c'est l'Unsa !



CPAS

# MÉTIER

## Accueillir un Élève à Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)

Tout enseignant est – ou sera – amené à accueillir un (des) EBEP au cours de sa carrière. Le SE-UNSA 22 avait organisé l'an dernier un stage sur ce sujet.



EBEP : une formulation qui recouvre une large "palette" de situations diverses, souvent complexes et qui interrogent votre pratique professionnelle, jusqu'à parfois vous placer en difficulté ou en danger.

**Comment y faire face ? Que mettre en place ? Qui interpeller ? A quel moment ? Comment se préserver ? ...** Autant de questions auxquelles le SE-Unsa veut vous apporter – a minima – un éclairage si ce n'est quelques pistes de réponses.

ponses.

Quand un élève vous questionne sur le plan pédagogique, sur le plan de son attitude face aux apprentissages, de son comportement global, de sa relation aux autres ... voici quelques principes de base que vous pouvez appliquer chronologiquement et/ou parallèlement mais qui tous doivent s'inscrire dans la durée. Les problématiques et les contextes sont cependant différents et il vous appartient, bien sûr, d'adapter à la situation particulière vécue.

4

- **Asseoir une observation construite, la plus objective possible** pour définir les premières réponses, consigner ces observations, vos premières réponses et les effets constatés, c'est le point de départ de toute démarche.

\* les champs observables: attitude/comportement, relations aux pairs/adultes, acceptation/participation/réussites/échecs face aux situations d'apprentissages, en classe, dans la cour, dans les moments ritualisés ...

\* les premières réponses : adaptations pédagogiques, aides diverses concrètes (vous, ATSEM, élève/tuteur), aménagement d'emplois du temps ...

\* les effets constatés : stagnation, progrès, dégradations ...

**Attention !** Un enseignant constate, repère des difficultés ... Il ne dépiste ni ne diagnostique de troubles (compétence exclusive du corps médical).

- **Ne pas rester seul**, partager vos questionnements et interpeller vos collègues et autres professionnels : les collègues de l'école ou du RPI, les membres du RASED, les CPC, l'IEN, le médecin scolaire ou de PMI, les assistantes sociales, le pôle ressource de circonscription, l'enseignant référent pour la MDPH.

- **Le dialogue avec la famille** : incontournable pour amener une prise de conscience des difficultés rencontrées par l'élève.

\* un échange sur les observations et difficultés repérées, sur les aides mises en place dans le cadre scolaire, sur l'évolution constatée ...

\* et à la maison ... comment ça se passe?

\* des conseils pour comprendre les difficultés de l'enfant et lui apporter une aide spécifique (avis/intervention du psychologue de l'Éducation Nationale, consultation spécifique au CMPEA, CMPP, CAMSP, auprès de praticiens libéraux ...).

\* différents degrés (enseignant/famille, enseignant/directeur/famille) pour des points réguliers, de préférence sur des temps formalisés.

\* le recours à la réunion de l'Équipe Éducative dont le but est bien de constater pour construire un projet pour l'élève. C'est un cadre légal (article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990), ça se prépare (meneur de réunion, les objectifs, les points à aborder, la place et la parole de la famille, les solutions qui peuvent s'en dégager...) et le compte-rendu fait foi des décisions prises.

- **Les suites à donner au regard de l'évolution de la situation de l'élève** :

\* le recours aux "outils" institutionnels (PPRE, PAI, PAP) et aux ressources pédagogiques existantes pouvant éclairer sur certaines adaptations à proposer.

\* le temps de l'évaluation qui peut déboucher sur un constat d'insuffisance des aides mises en place et sur l'évocation d'aides plus spécifiques, relevant de la MDPH (maison Départementale des Personnes Handicapées).

**Attention !** Ce n'est jamais anodin: conseiller à une famille de demander une aide auprès de la MDPH (seule la famille peut solliciter la MDPH) équivaut à placer l'élève comme potentiellement en situation de handicap.

Vous me direz : "quand on a dit ça, tout reste à faire! ... l'absence des professionnels spécialisés ... les délais d'attente ... les familles qui n'adhèrent pas ... certaines situations extrêmement compliquées à gérer ... bref, l'École est souvent seule..." et vous aurez raison. L'École, vous, ne pouvez pas tout et surtout pas tout seul mais quelle satisfaction quand l'élève tire des bénéfices de ce que l'on met en place.

Enfin se préserver. Comment ? Pas de "recette miracle", à chacun ses choix, selon sa personnalité, ses ressentis, sa vie. Ce qui est certain c'est qu'un enseignant épuisé ne vivra pas pleinement ni sereinement son métier.

Sandrine HURPIN, Responsable ASH pour le SE-Unsa 22



<https://ecolededemain.wordpress.com/2016/11/24/des-mallettes-pour-laccueil-de-tous-vos-eleves/>

# ASH : l'Enseignant Référent

## Enseignants Référents : le SE-UNSA dans l'action

se-unsa.org



Au-delà de la question de la rémunération, les enseignants référents expriment leur mal-être professionnel devant la dégradation de leur charge et leurs conditions de travail. Le SE-UNSA les soutient et porte leurs revendications nationalement ou localement.

**11 octobre** : Devant le refus du ministère de leur verser l'ISAE, le SE-Unsa appelle les référents handicapés à signer une pétition pour dire leur intention de ne pas faire remonter l'enquête Dgesco.

**15 novembre** : Le SE-Unsa a rencontré le cabinet de la ministre pour déposer les 1000 signatures de référents.

**13 novembre** : Le SE-UNSA 22 dépose une alerte sociale.

**25 novembre** : Suite à cette alerte sociale, le SE-UNSA 22 a été reçu par le nouveau Secrétaire Général, M. Malenfant, et l'IEN adjoint à l'IA, M. Bariller. Outre Robin Maillot, Secrétaire Départemental du SE-UNSA 22, la délégation était composée de Sandrine Hurpin et Clément Fourdrinier, enseignants référents MDPH des Côtes d'Armor.

## Qu'est-ce qu'un Enseignant Référent MDPH ?



L'appellation officielle "Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap" est souvent raccourcie "Enseignant référent MDPH", "Référent Handicap", "Enseignant référent", "ER" mais il s'agit bien d'une même fonction, découlant de la loi de février 2005 sur le handicap.

Qui sont les professionnels affectés sur ces postes? Quelles sont leurs missions, le cadre de leurs interventions? Comment les assument-ils ?

**Un enseignant référent est un enseignant spécialisé**, titulaire d'un des diplômes attestant de compétences dans le champ de l'Adaptation Scolaire et du Handicap.

Il assure les fonctions de référent auprès de chaque élève en situation de handicap sur un secteur géographique défini par la Direction Académique.

Il assume des missions **d'information, d'aide, d'animation, de mise en lien, de mémoire et de veille**.

\* Dans ce cadre, il est chargé :

- d'accueillir, d'informer et d'aider les familles dans les démarches à effectuer.
- d'informer, d'aider et de conseiller les équipes pédagogiques.
- d'assurer la permanence des relations sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève (compétence étendue au second degré et aux établissements spécialisés).
- d'organiser et d'animer les réunions de l'Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves dont il est le référent.
- de recueillir toutes les informations nécessaires à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation et de les transmettre à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- de rédiger les comptes-rendus des réunions des Équipes

de Suivi de la Scolarisation et d'en assurer la diffusion auprès des différents partenaires.

- de constituer un dossier de suivi de l'élève.
- de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS.

\* Il intervient principalement après décision de la MDPH mais peut aussi être amené à intervenir en amont de la décision dans certaines situations (préparation de la première scolarisation, situations complexes ...) et joue alors son rôle d'information et d'accompagnement tant auprès des équipes pédagogiques qu'auprès des familles.

\* C'est une personne ressource que vous pouvez solliciter si vous rencontrez des difficultés avec un élève.

**Un enseignant référent n'est pas "magicien"**, n'a pas la solution à tout, ne peut pas faire "plus vite que la musique", ne sert pas de "souffre-douleur" mais il peut réfléchir avec vous et contribuer à faire évoluer la scolarisation des élèves dont il assure le suivi.

**Ce n'est pas un "électron libre"**, il est placé sous l'autorité de l'Inspectrice ASH, il agit selon les directives et les priorités données et il rend des comptes.

Depuis plusieurs années, l'enseignant référent voit sa charge de travail augmenter de façon exponentielle et il constate qu'il ne peut pas tout faire pour tous les élèves ... alors, des fois, il est moins disponible et des fois il doit dire non, même si c'est insupportable pour lui.

Malgré tout, l'enseignant référent essaie de garder le moral, d'être à votre écoute dans l'intérêt des élèves et de leur famille.

Sandrine HURPIN

# INFOS DIVERSES

## BOJO

Afin de vous faciliter la tâche vous trouverez les sujets traités et classés du Bulletin Officiel / Journal Officiel du jour et des liens directs.

<http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?article1514>

## Préparer son concours

Que vous soyez étudiant ou enseignant, ces pages vous intéresseront ; vous y retrouverez les épreuves des différents concours, les programmes de l'école maternelle au lycée ainsi que de très nombreuses ressources ! Plus que jamais, le SE-UNSA, syndicat utile !

<http://enseignants.se-unsa.org/Avant-le-concours->

## Direction d'école

Le SE-UNSA alerte régulièrement en instances départementale et académique sur les difficiles conditions d'exercice de nos collègues. Mi octobre, le SE-UNSA Académique a été reçu en audience par le Recteur et le Secrétaire Général. Voici une partie de nos remarques :

"Notre syndicat a toujours œuvré, revendiqué et obtenu des avancées pour nos collègues directeurs. Durant ces derniers mois, quelles que soient les instances, nous avons alerté vos services et pointé le mal être

des directrices et directeurs dans notre académie en raison d'une surcharge de travail. Alors que l'on parle de simplification des tâches, nous en sommes clairement à une complexification des tâches.

Outre cette surcharge de travail, nos collègues directeurs font face à une continue augmentation des tâches du fait des nouveaux programmes, des PPMS, de l'avenant intrusion école, du projet d'école, Affelnet, Gevasco, Base élèves, sans oublier le suivi de mise en place des rythmes, la scolarisation des enfants à besoins particuliers et nous en oublions.

## Faites voter UNSA aux élections TPE



L'UNSA lance un appel à tous les adhérents, toutes les adhérentes, toutes les militantes, tous les militants, toutes les fédérations, tous les syndicats pour que nous fassions de cette fin d'année, une période dédiée à la campagne TPE.

Le scrutin se déroulera du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

## Congrès National du SE-UNSA

Le SE-UNSA prépare son Congrès qui se tiendra à Perpignan du 28 au 30 mars 2017.

Tous les adhérents du SE-UNSA sont conviés aux :

**CONGRÈS DÉPARTEMENTAL**

**le MERCREDI 25 JANVIER 2017**

**AU SIÈGE DE LA SECTION - 93 BD EDOUARD PRIGENT A ST-BRIEUC**

**CONGRÈS ACADÉMIQUE**

**le JEUDI 02 FEVRIER 2017**

**AU SIÈGE DE LA SECTION ACADÉMIQUE - 189 RUE DE CHÂTILLON A RENNES**

*(NOUS DEMANDER UNE AUTORISATION D'ABSENCE SI VOUS SOUHAITEZ Y ASSISTER)*



## L'ISAE à 1200 € : merci le SE-UNSA !

L'ISAE est passée à 1 200 € annuels dès la rentrée 2016 (c'est concret depuis fin octobre). L'action que le SE-Unsa a menée depuis 2011 porte ses fruits. D'autres sont prompts à s'approprier cet acquis quitte à réécrire l'histoire...

Voici une rétro qui remet les pendules à l'heure :

2011 : le SE-Unsa lance sa 1ère pétition pour obtenir la création de l'ISOE pour les PE (35 000 signatures sous forme de carte postale). Le SE-Unsa,

dans sa campagne

« Mon ISOE, je la veux » est alors bien seul...

Mai 2013 : le SE-Unsa signe le protocole d'accord pour l'entrée en négociation proposé par le ministère. Ce protocole est signé seulement par le SE-Unsa, le Sgen-CFDT et la FGAF.

Juin 2013 : création de l'ISAE (400 €, versés en deux fois)

Fin août 2015 : le SE-Unsa lance sa pétition en ligne pour une augmentation de l'ISAE (55 000 signatures).

Décembre 2015 : le SE-Unsa remet à l'Élysée les 55 000 signatures

recueillies.

Janvier 2016 : courrier de la ministre pour nous confirmer que la revalorisation de l'ISAE sera traitée prochainement.

Mai 2016 : annonce par le Premier ministre d'un alignement du montant de l'ISAE à 1 200 € dès la rentrée 2016.

Nous poursuivons le combat pour les oubliés de l'ISAE.



## Concours 2nd degré : les postes offerts par discipline



<http://enseignants.se-unsa.org/Concours-du-2nd-degre-2017-les-postes-offerts-par-discipline>



# Bulletin d'adhésion 2016-2017

à renvoyer au SE-UNSA – 93 Boulevard Edouard Prigent 22000 Saint-Brieuc

Renouvellement d'adhésion     Nouvel(le) adhérent(e)

NOM ..... Prénom .....

Nom de naissance..... Né(e) le.....

Adresse : .....

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune .....

☎ [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] N° de portable : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

E-Mail : .....

ETABLISSEMENT .....

CORPS : .....

Temps complet     Temps partiel : .....%

**SITUATION :**     Titulaire     Stagiaire     Etudiant

Autre (Disponibilité, congé) : .....     Retraité(e)

**ÉCHELON :** .....     Classe normale     Hors-classe

Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement :

- Chèque(s) ci-joint(s)
- Prélèvement automatique tous les mois
  - Renouvellement
  - 1<sup>ère</sup> demande (compléter le mandat SEPA et joindre un R.I.B.).

Voir sur [http://sections.se-unsa.org/22/IMG/pdf/mandat\\_Casden\\_interactif\\_new.pdf](http://sections.se-unsa.org/22/IMG/pdf/mandat_Casden_interactif_new.pdf)

Adhésion en ligne sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) ; paiement sécurisé par CB.

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA.**

*Date et signature :*

*Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.*

## Cotisations syndicales 2016-2017

Echelon :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Profes des Ecoles			155€*	160€	164€	167€	177€	190€	203€	219€	236€
Hors-Classe	177€	201€	215€	230€	249€	266€	281€				
Instituteurs					137€	140€	143€	151€	158€	168€	185€
P.E. stagiaires		88€	88€								
Contractuels	105€	137€	171€								

Retraités : **104 €** (pension <1400€) ; **128 €** (pension entre 1400 et 1850€) ; **138 €** (pension >1850€)

Temps partiel, CPA : au prorata du salaire.

Dispo, congé parental, étudiant, vacataire : **41 €**    AED, AESH : **73 €**    C.U.I. : **50 €**

*Crédit d'impôt : 66 % du montant de votre cotisation*

J'ai choisi  
mon métier.  
Je choisis mon  
offre MGEN.



MGEN  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE

Choisissez  
l'offre qui va  
avec votre vie

L'ADOLEN - Prévention Santé MGEN est une association de loi 1901, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle accompagne les équipes éducatives dans la mise en œuvre d'actions à destination de leurs élèves sur les sujets **de santé, de citoyenneté et de solidarité.**

L'ADOLEN - Prévention Santé MGEN agit sur différentes thématiques : activités physiques et sportives, nutrition, climat scolaire, citoyenneté, vie affective et sexuelle, laïcité, don du sang, bien-être...

Le site du bien-être à l'École  
[www.adosen-sante.com](http://www.adosen-sante.com)



Le magazine  
«En Cours»



SOUTENEZ L'ACTION DE L'ADOLEN  
ABONNEZ VOUS À "EN COURS" OU FAITES UN DON !

[WWW.ADOSEN-SANTE.COM](http://WWW.ADOSEN-SANTE.COM)